



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Concours externe pour l'accès au grade de secrétaire
administratif spécialisé de classe normale de la DGSE



Session 2023

TABLE DES MATIÈRES

I. STATISTIQUES	3
1. Épreuves d'admissibilité	
2. Épreuve d'admission	
II. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	4
III. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS.....	6

Les épreuves d'admissibilité du concours externe de secrétaire administratif spécialisé de classe normale de la direction générale de la sécurité extérieure se sont déroulées le 7 décembre 2023.

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 5 au 15 février 2024.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2023, le nombre total de postes ouverts était de 30 répartis de la manière suivante :

- spécialité « rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique » : 13 postes ;
- spécialité « rédaction, administration générale » : 4 postes ;
- spécialité « langue : russe » : 4 postes ;
- spécialité « langue : arabe » : 4 postes ;
- spécialité « langue : chinois » : 5 postes.

I. STATISTIQUES

Le nombre de candidats inscrits au titre de la session 2023 était de 369 (196 femmes et 173 hommes).

220 candidats, dont 112 femmes, étaient présents à l'ensemble des épreuves écrites.

60 candidats, dont 28 femmes, ont été déclarés admissibles par le jury :

- 35 pour la spécialité « rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique » (13 femmes et 22 hommes) ;
- 12 dans la spécialité « rédaction, administration générale » (7 femmes et 5 hommes) ;
- 8 pour la spécialité « langue : russe » (6 femmes et 2 hommes) ;
- 2 pour la spécialité « langue : arabe » (1 femme et 1 homme) ;
- 3 pour la spécialité « langue : chinoise » (1 femme et 2 hommes).

Seuls 56 candidats, dont 27 femmes, ont passé l'épreuve orale.

La délibération du jury a eu lieu le 15 février 2024.

Toutes spécialités confondues, le jury a retenu :

- 24 candidats admis en liste principale (12 femmes et 12 hommes) ;
- 20 candidats en liste complémentaire (10 femmes et 10 hommes).

La répartition par spécialité est la suivante :

- spécialité « rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique » : 13 en liste principale (5 femmes et 8 hommes) et 11 en liste complémentaire (4 femmes et 7 hommes) ;
- spécialité « rédaction, administration générale » : 4 en liste principale (3 femmes et 1 homme) et 5 en liste complémentaire (3 femmes et 2 hommes) ;
- spécialité « langue : russe » : 4 en liste principale (3 femmes et 1 homme) et 4 en liste complémentaire (3 femmes et 1 homme) ;

- spécialité « langue : arabe » : 2 en liste principale (1 femme et 1 homme) et 0 en liste complémentaire ;
- spécialité « langue : chinois » : 1 en liste principale (1 homme) et 0 en liste complémentaire.

1- Épreuves d'admissibilité

Les moyennes des notes (/20) obtenues par les candidats lors des épreuves d'admissibilité s'échelonnent entre :

- spécialité « rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique » : 2,28 et 16,32 ;
Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,04.
- spécialité « rédaction, administration générale » : 1,38 et 13,54 ;
Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,09.
- spécialité « langue : russe » : 5,46 et 14,40 ;
Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,28.
- spécialité « langue : arabe » : 3,60 et 10,78 ;
Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,52.
- spécialité « langue : chinoise : 10,75 et 13,96».
Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,75.

2- Épreuve d'admission

Les moyennes des notes (/20) obtenues par les candidats à l'issue de l'épreuve d'admission s'échelonnent entre :

- spécialité « rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique » : 8,24 et 16,00 ;
Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu la moyenne de 12,88.
- spécialité « rédaction, administration générale » : 8,47 et 14,19 ;
Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu la moyenne de 13,08.
- spécialité « langue : russe » : 11,49 et 15,15 ;
Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu la moyenne de 11,49.
- spécialité « langue : arabe » : 10,29 et 13,10 ;
Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu la moyenne de 10,29.
- spécialité « langue : chinoise : 7,75 et 12,80».
Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu la moyenne de 12,80.

II. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1/ L'épreuve orale est un exercice de style que bon nombre de candidats ne maîtrisent pas.

- Le jury note un niveau très inégal dans les présentations des candidats. Il a sanctionné ceux dont la présentation a été trop courte ou trop peu structurée. A l'inverse, les candidats dont le propos était cadré et la présentation vivante, ont bénéficié de notes qui ont souvent joué en faveur de leur admission.

- Il ne s'agit pas d'une simple présentation désordonnée d'éléments, mais d'une démonstration de qualités et de motivations ayant pour but de convaincre le jury. Les candidats disposent de 10 minutes

à cet effet, mais rares sont ceux qui les utilisent complètement. Ils se méprennent car ils perdent l'opportunité de parler d'eux ou de leur projet et offrent au jury plus de temps pour poser des questions, sur lesquelles ils peuvent buter, faute de connaissances.

- Il ne s'agit pas non plus d'une récitation chronométrée à la seconde près, d'une prestation surjouée qui manque totalement de spontanéité et qui ne permet pas au jury d'évaluer la personnalité du candidat.

2/ Le candidat s'apprête à rejoindre une administration particulière, dotée d'un statut spécifique, autonome.

Le jury a été négativement surpris - et l'a sanctionné dans la notation - de constater que beaucoup de candidats méconnaissaient le statut qu'ils convoitaient. Un nombre non négligeable d'entre eux ont affirmé qu'ils seraient gérés selon le statut général de la fonction publique et une candidate a même affirmé qu'il y avait des syndicats à la DGSE. A l'inverse, le jury a identifié les candidats qui avaient pris connaissance des statuts des fonctionnaires de la DGSE et étaient au fait des contraintes inhérentes.

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à prendre connaissance des statuts qui régissent le corps des secrétaires administratifs spécialisés et plus largement des fonctionnaires de la DGSE, dans le cadre de la présentation de ce concours.

3/ En spécialité « géopolitique », le jury relève une importante hétérogénéité des profils. Il a mis en valeur les candidats dont le propos était structuré et qui présentaient une capacité à se projeter à la DGSE et plus largement, dans la fonction publique.

En spécialité « administration générale », le jury a privilégié les profils qui ont su mettre en valeur leurs compétences dans un ou plusieurs domaines de l'administration publique (gestion RH, marchés publics, finances publiques, formation professionnelle). Au-delà de l'interaction avec le jury et de la qualité de leur exposé, le jury a reconnu les compétences spécifiques des candidats qui étaient souvent par ailleurs celles des candidats montrant, dans l'échange avec le jury, une bonne compréhension des enjeux relatifs à la fonction publique.

En spécialité « langue », l'épreuve orale n'a pas vocation à prendre en compte les capacités linguistiques. De fait, le jury a privilégié pour cette spécialité, la qualité de l'interaction avec les candidats, leur connaissance de la DGSE et plus largement de la fonction publique, et la capacité des candidats à se projeter sur des emplois de secrétaire administratif spécialisé au sein de notre direction.

4/ D'une manière générale, le jury a constaté la présence de candidats surqualifiés en termes de diplômes pour ce concours de catégorie B. Même si les candidats s'en défendent en affirmant qu'ils ne se sentent pas encore prêts pour le concours A tout en assurant qu'ils le présenteront plus tard en interne, leur choix relève d'une stratégie consistant à se présenter à un concours où ils ont plus de chances, au vu de la concurrence moindre. Malheureusement, c'est un calcul court-termiste et peu judicieux. En effet, en cas de réussite, le lauréat ne présentera pas de combinaison « profil-poste/profil-candidat » optimal, et effectuera soit un travail de catégorie A sans le salaire correspondant, soit un travail de catégorie B qui ne lui conviendra pas, car il n'a pas été formé pour cela dans son parcours universitaire. Au final, le futur fonctionnaire sera perdant dans les deux cas. En outre, son recrutement sera possiblement effectué au détriment d'autres candidats motivés dont le profil correspondrait plus largement aux postes proposés par l'employeur.

Un certain nombre de candidats ont justifié leur choix de privilégier le concours de secrétaire administratif spécialisé au concours d'attaché, par leur réticence à exercer des fonctions managériales. A ce titre, le jury tient à affranchir les futurs candidats opposant les mêmes réticences en soulignant que les attachés de la DGSE n'occupent pas systématiquement de fonctions d'encadrement dès leur entrée

au sein de l'administration et que d'autre part, **les secrétaires administratifs spécialisés peuvent également occuper des fonctions d'encadrement de proximité** au cours de leur carrière.

III. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Le jury remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation des épreuves.